



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : Lundi 16 novembre 2020

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 22h12

Date de convocation : mardi 10 novembre 2020

Présents : Éric LUCAS, Michelle RIGAUD, Patrick BUCHET, Marie LHÉRIEU, Henri RABERGEAU, Anaïs ORHON, Pierre de LAUBADERE, Amélie CORNILLEAU, Baudouin ALLIZON, Matthieu AVIS, Gérard BARRIER, Marie-Christine BLIN, Martine CATELIN, Stéphane CERCLÉ, Benoît CHASSÉ, Georgina COLLINEAU, Liliane COUILLEAULT, Sandrine FORTEAU, Christophe GRANGÉ, Cyrielle GRIMAUULT, Christophe HIVERT, Aurélie LARNAUD, Michel LEBLANC, Isabelle LEFOL-ANDRÉ, Estelle LEMAUX, Stéphane MELLIER, Didier MÉREL, Hubert PETIT, Quentin VALLÉE.

Présents avec retards : Néant

Absents et excusés : Cyrielle GRIMAUULT

Absents : Néant.

Pouvoirs : Cyrielle GRIMAUULT a donné pouvoir à Henri RABERGEAU.

Secrétaire de séance : Marie LHÉRIEU

Effectifs réels : 29

Effectifs présents : 28

Effectifs arrivés en retard : 00

Effectifs représentés : 01

Effectifs non représentés : 00

Total de voix à prendre en compte : 29

Une observation est formulée sur le précédent compte rendu :

Mme Marie-Christine BLIN souligne qu'elle a été interpellée sur les logements seniors. Sur le compte rendu il est indiqué : déconstruction de l'ancienne bibliothèque. Monsieur le Maire indique que, seulement le bungalow sera enlevé. Il faut donc lire : déconstruction de la structure légère de la bibliothèque.

Le compte rendu est validé.

ORDRE DU JOUR :

1/ FINANCES

- Agrandissement du complexe sportif de la Cour : demande d'acompte dans le cadre du fond de concours.
- Rapport d'Orientations Budgétaires

2/ INTERCOMMUNALITE

- Transfert de la compétence PLU à la COMPA : avis à donner
- Désignation d'un représentant à la commission ruralité-mobilités à la COMPA
- SYDELA : rapport d'activité 2019
- Atlantic'eau : rapport d'activité 2019

3/ RESSOURCES HUMAINES

- Mise à jour du tableau des effectifs

4/ ADMINISTRATION GENERALE

- Convention de mise à disposition du terrain en herbe (St Herblon) avec la Ligue de Football des Pays de la Loire : autorisation de signature

5/ DIVERS

- Société Galliance : enquête publique.
- Révision du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues par la DREAL.
- SYLOA (syndicat Loire aval) : consultation sur le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « estuaire de la Loire »
- Point sur le recours contre la commune

6/ QUESTIONS ORALES :

- Tour de table :
 - o Nouvelles demandes

1/ FINANCES

1-1 Travaux d'agrandissement du complexe sportif de la Cour : demande d'acompte dans le cadre du fond de concours

Vu la délibération de la COMPA du 19 décembre 2019 attribuant les fonds de concours 2019,

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir percevoir un acompte de la COMPA concernant le fonds de concours accordé pour la réalisation des travaux d'agrandissement du complexe sportif de la Cour, une délibération synthétisant le plan de financement définitif doit être prise par le conseil municipal.

	Montant H.T.	Pourcentage
Agrandissement du complexe sportif de la Cour	1 280 000 €	100 %
Etat - DETR 2020	160 000 €	12.50 %
Conseil Régional - FRDC	50 000 €	3.90 %
COMPA – Fonds de concours	200 000 €	15.62 %
Autofinancement	870 000 €	67.98 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par,
29 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

- **DECIDE** d'approuver le plan de financement définitif présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

1-2 Rapport d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire introduit le débat et laisse la parole à Patrick BUCHET, adjoint aux finances pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

M Patrick BUCHET présente un diaporama.

- ✓ Présentation du contexte national et international puis de l'évolution des charges réelles.
- ✓ Baisse des charges générales de 42 000 € et également du chapitre des subventions aux associations et aux OGEC.
- ✓ Présentation des recettes 2019 avec la fiscalité afférente.
- ✓ Baisse de la capacité d'autofinancement d'environ 100 000 €, elle est comparable à celle de 2018.
- ✓ Concernant l'investissement, pas d'emprunt depuis 5 ans. Le nouvel emprunt de 2.5 millions d'euros contracté fin 2019 sera débloqué début 2021.
- ✓ Analyse fiscale avec évolution des bases qui augmente progressivement chaque année.
- ✓ Dette et emprunt : lecture du tableau.
- ✓ Lotissement de la forge : 9 lots ont été vendus en 2020, 3 en 2018, il reste 18 lots à vendre et 240 000 € de travaux à réaliser pour terminer la voirie définitive. M. Michel LEBLANC explique qu'avec les ventes de lots cela permettrait de réaliser les travaux. Il demande que la diapo soit corrigée, le nombre de lots commercialisés est 30 et pas 26. Monsieur le Maire précise que les travaux déjà réalisés ont engendré des dépenses en amont. M. Michel LEBLANC demande que la voirie soit réalisée pour donner plus envie aux futurs acquéreurs et souhaite que le panneau de vente qui était tombé soit remis et que la commission voirie travaille sur le sujet. M. Patrick BUCHET explique que certains lots sont difficiles à vendre du fait de leur disposition. M le Maire indique que depuis le dé confinement on constate une augmentation de la vente des terrains. Il est également souhaitable de refaire une communication.
- ✓ Présentation des grandes orientations budgétaires par Patrick BUCHET avec les recettes de fonctionnement et la proposition d'une hausse de 1% de la taxe sur le foncier bâti. Puis présentation des dotations de l'Etat prévues pour 2021.
- ✓ Pour les dépenses de fonctionnement, rationalisation des achats et des dépenses mais hausse des charges avec les nouveaux bâtiments et leur entretien.
- ✓ Hausse de 6.8% des charges de personnel avec notamment nouveaux recrutements (RST, animateur) et hausse des assurances. Mme Marie-Christine BLIN demande où en sont les 3 arrêts de travail. Monsieur le Maire explique que ces trois dossiers sont suivis de près.
- ✓ M. Patrick BUCHET poursuit sur les autres charges de gestion courante avec le renouvellement des aides aux associations et le provisionnement de subventions supplémentaires pour les associations en difficulté suite à la crise du COVID. Mme Sandrine FORTEAU demande à quel niveau est la trésorerie actuelle. M. Patrick BUCHET répond qu'elle est à hauteur de 600 000 €. Monsieur le Maire explique que les appels de fonds pour les subventions permettent de ne pas recourir à l'emprunt pour le moment.
- ✓ Patrick BUCHET présente les principales sources de financement pour les dépenses d'investissement avec les subventions et l'emprunt.

- ✓ Il présente les restes à réaliser 2020, les prévisions budgétaires 2021 et le total des investissements (3 769 900 €).
- ✓ Proposition des nouveaux projets 2021 : Terrain en herbe / Boulodrome / Rondpoint St Herblon (carrefour de la mairie) / Vidéoprotection / Extension maison médicale / site internet / Théâtre de verdure.

Mme Marie-Christine BLIN demande des précisions sur le projet terrain en herbe. Mme Anaïs ORHON répond que le projet est de mettre en herbe le terrain stabilisé de Saint-Herblon car le terrain d'Anetz est amené à disparaître. Monsieur le Maire explique que le sujet va être travaillé en commission.

Mme Marie-Christine BLIN demande des explications sur l'extension de la maison médicale. Michelle RIGAUD explique qu'une demande a été faite pour un bureau supplémentaire par les orthophonistes et infirmières, et l'arrivée d'un nouveau médecin. Il est projeté de récupérer de la surface avec le logement actuel et une petite extension sera à prévoir.

M. Baudouin ALLIZON, parle de la hausse de 1% de la taxe sur le foncier bâti, est-il opportun vu le contexte d'augmenter les impôts de 35 000 € ? Monsieur le Maire explique que c'est une proposition pour le moment afin que l'on équilibre le budget et cela permet de relancer l'économie. L'Etat ne nous laisse plus vraiment le choix d'avoir la main mise sur nos recettes. M. Patrick BUCHET explique que cela représente une augmentation d'environ 16 € en moyenne par ménage. M. Baudouin ALLIZON explique que la situation va être très compliquée et que c'est un mauvais signe pour la population, que 35 000 € sur un budget de 4 000 000 € cela pourrait être économisé.

Monsieur le Maire explique que ce sera vu en commission puis en conseil municipal lors du vote du budget. M. Patrick BUCHET explique que c'est pour suivre l'inflation et stabiliser nos finances.

M. Gérard BARRIER dit que la CAF est bonne, les charges de personnel augmentent de 100 000 € (6,8%) et il faudrait limiter les recrutements. Cela viendra impacter tous les ans le budget.

M. Patrick BUCHET explique que pour l'animateur il s'agit d'un remplacement et que le poste de responsable des services techniques (RST) a été voté au dernier conseil municipal.

Mme Sandrine FORTEAU demande des précisions sur le recrutement d'un agent social, sujet qui a été évoqué à une commission ressources humaines. M. Patrick BUCHET explique qu'une étude sur la politique sociale est en cours et une décision sera prise plus tard.

M. Gérard BARRIER demande pourquoi la maison médicale est budgétée sachant que les travaux ne pourront pas être réalisés en 2021. M. Patrick BUCHET explique qu'il est préférable de prévoir les crédits afin de démarrer les travaux.

M. Christophe HIVERT demande à qui faut-il s'adresser s'il y a des questions sur un projet en particulier. Monsieur le Maire répond qu'il est possible de s'adresser à la commission, au maire ou à l'adjoint concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par,

25 Voix POUR

0 Voix CONTRE

4 Abstentions

VALIDE le Rapport d'Orientations budgétaires.

2/ INTERCOMMUNALITÉ

2-1 Transfert de la compétence PLU à la COMPA : avis à donner

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), dans son article 136, a posé le principe que la communauté de communes exerce, entre autres, de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU).

La Loi ALUR a fixé deux échéances précises pour l'exercice de plein droit de la compétence par les communautés de communes : le 27 mars 2017 et le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI

Toutefois, si, dans les trois mois précédant ces délais, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

En 2017, les communes de la COMPA se sont opposées au transfert de la compétence. La question se pose de nouveau.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (publiée le 26 mars 2014) pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) dans son article 136 I et II,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-1 et suivants,

Vu la délibération du 16/12/2019 approuvant le PLU,

CONSIDERANT :

- que le transfert de la compétence impliquerait que la COMPA engage l'élaboration d'un PLU *couvrant l'intégralité du périmètre de l'intercommunalité dès lors qu'un PLU est en révision sur le territoire en application de L. 153-2 du Code de l'Urbanisme,*
- que la COMPA accompagne les communes dans leurs procédures de révision du Plan Local d'Urbanisme, permettant ainsi d'avoir, à terme, des documents d'urbanisme cohérents sur l'ensemble du territoire,
- que la révision du SCOT du Pays d'Ancenis a été prescrite le 19 décembre 2019 sur le périmètre du territoire intercommunal,

M. Baudouin ALLIZON demande quelles seraient les conséquences d'un transfert. Monsieur le Maire explique que toutes les communes auraient la même réglementation et une perte de la proximité.

M. Gérard BARRIER souhaite que la commune garde la compétence du PLU, car si transfert, la commune ne sera plus décideuse. Le SCOT correspondrait au PLU donc deux documents identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix,

- **S'OPPOSE** au transfert à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, à compter du 1er janvier 2021, de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

2-2 Désignation d'un représentant à la commission ruralité-mobilités à la COMPA

La COMPA souhaite qu'une délibération soit prise avant le 25 novembre 2020 pour désigner un représentant au sein de la commission ruralités mobilités.

M le Maire propose M Pierre de LAUBADERE.

La composition définitive des commissions sera soumise au conseil communautaire du 17 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par,

28 Voix POUR

00 Voix CONTRE

01 ABSTENTION

- **DESIGNE** M. Pierre DE LAUBADERE représentant à la commission ruralité-mobilités à la COMPA.

2-3 SYDELA : rapport d'activité 2019

Monsieur le maire présente le rapport 2019.

[Ce rapport est annexé à la présente délibération.](#)

Ce rapport n'appelle aucune observation particulière de la part de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal en prend acte.

2-4 Atlantic'eau : rapport d'activité 2019

Monsieur le maire présente le rapport 2019.

[Ce rapport est annexé à la présente délibération.](#)

Ce rapport n'appelle aucune observation particulière de la part de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal en prend acte.

3/ RESSOURCES HUMAINES

3.1 Mise à jour du tableau des effectifs - Création et suppression d'emplois

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la nécessité de régulariser les durées hebdomadaires de travail de plusieurs agents du service scolaire et enfance-jeunesse,

Vu la nécessité d'ajuster les temps de travail des agents contractuels pour le service scolaire et enfance jeunesse,

Le Maire propose à l'assemblée :

La modification du tableau des effectifs conformément à l'annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par,

29 voix POUR,

00 voix CONTRE,

00 ABSTENTION,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

- DECIDE :**
- d'adopter la proposition du Maire,
 - de modifier comme suit le tableau des effectifs ci-joint en annexe
 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

4/ ADMINISTRATION GENERALE

4-1 Convention avec la Fédération Française de Football dans le cadre de la subvention pour l'éclairage du terrain d'honneur : autorisation de signature

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir percevoir le solde de la FFF concernant la subvention accordée pour la réalisation des travaux d'éclairage du stade d'honneur, le conseil municipal doit l'autoriser à signer une convention de mise à disposition.

Cette convention jointe en annexe a pour objet la mise à disposition du terrain d'honneur, de ses abords, de ses tribunes, du club house, des vestiaires, du parking et de l'éclairage du terrain durant 5 saisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par
29 voix POUR,
00 voix CONTRE,
00 ABSTENTION,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

5/ DIVERS

5-1 Société Galliance : enquête publique.

Une enquête publique démarre le 9/11 et se termine le 12/12 pour la construction d'un nouvel abattoir sur Ancenis. Monsieur le Maire propose que cela soit étudié en commission environnement. Le conseil municipal devra donner un avis en décembre 2020.

Le dossier d'enquête publique est visible à la mairie.

M Pierre de LAUBADERE fera un rapport pour le prochain conseil municipal.

Mme Sandrine FORTEAU demande si un avis négatif aura un impact. Monsieur le Maire répond qu'en tant que commune limitrophe, notre avis est important.

M. Gérard BARRIER explique l'impact sur l'emploi et sur les conditions de travail des salariés.

5-2 Révision du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues par la DREAL.

La préfecture a adressé un courrier informant la mairie que la DREAL révisé le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.

Un projet de règlement a été élaboré en intégrant d'une part les évolutions de la doctrine nationale et d'autre part l'expérience acquise depuis la création de la vigilance crue.

Le conseil municipal doit donner un avis à la prochaine séance de conseil municipal.

Le projet de règlement est visible sur le lien suivant :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/reglement-de-surveillance-de-precision-et-de-a5275.html>

5-3 SYLOA (syndicat Loire aval) : consultation sur le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « estuaire de la Loire »

Le conseil municipal doit donner un avis à la séance du 14/12.

Chaque conseiller peut prendre connaissance des documents sur le lien suivant :

Les documents nécessaires à la consultation sont accessibles sur le lien suivant :

<https://www.sage-estuaire-loire.org/sage/sage-estuaire-de-la-loire/revision-du-sage/consultation-2/>

Y figure :

- Le rapport de présentation,
- Le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- Le règlement,
- L'évaluation environnementale.

M le maire invite les élus à transmettre leurs remarques.

5-4 Point sur le recours contre la commune

Un recours avait été engagé contre les élections de mars 2020.

Monsieur le Maire explique que le recours de M. Gérard BARRIER contre la liste majoritaire n'avait pas abouti au tribunal administratif.

6/ QUESTIONS ORALES

➤ Tour de table :

- M. Benoit CHASSÉ explique l'application INTRA-MUROS.
Présentation d'une vidéo. C'est une application qui peut être téléchargée sur les smartphones. Des informations pratiques, les actualités de la commune sont présentes.
Mme Sandrine FORTEAU demande le coût. M. Patrick BUCHET répond que cela coûte 60 € par mois, le tarif étant fixé en fonction du nombre d'habitants.
- Monsieur le Maire présente le plan de continuité d'activité mis en place depuis le 2/11/2020 dans les services communaux. Mme Amélie CORNILLEAU explique l'organisation du service enfance/scolaire.
- M. Christophe HIVERT : satisfaction de la minorité quant à la réalisation d'une banderole de soutien aux commerçants.
- M. Gérard BARRIER souhaite que M. le maire intervienne auprès de la COMPA pour la mise en place d'un drive sur au moins une bibliothèque de la commune.

Concernant l'éclairage public, des réglages sont à faire dans le bourg depuis le changement d'heure. Dans le centre bourg, il n'y a pas d'éclairage dans la soirée. M. Henri RABERGEAU indique que ça été vu avec le SYDELA et solutionné.

- Il ajoute qu'il est regrettable que la distribution du prochain bulletin municipal se fasse de façon numérique car une remise dans les boîtes aux lettres est plus appropriée surtout pour les personnes d'un certain âge qui doivent faire l'objet d'une attention particulière pour le bulletin. Mme Marie LHERIEAU explique que le risque à faire prendre aux bénévoles était trop important et que l'information peut se transmettre par les plus jeunes habitués au numérique vers les plus âgés. Le bulletin pourra être imprimé et distribué si besoin.
- Pour le repas des aînés, la minorité propose que les aînés aillent retirer un repas chez les restaurateurs de Vair sur Loire pour les soutenir. Mme Michelle RIGAUD explique que le CCAS a décidé de faire des bons d'achats pour tous les commerçants non essentiels à hauteur du montant du repas. Pour les maisons de retraite : des colis seront déposés comme habituellement.
- Départ des propriétaires des Terrasses de Bel Air : il serait intéressant de leur montrer de l'attention car c'est un commerce existant sur la commune de Vair-sur-Loire depuis de nombreuses années et qui a participé à la dynamique de la commune.
- Mme Marie-Christine BLIN regrette le manque de communication pour la cérémonie du 11 novembre. Monsieur le Maire explique que l'information n'a pas été transmise mais le nombre de participants devait être très limité.
- Les habitants de la rue du prieuré se plaignent que les trottoirs sont glissants avec les feuilles tombées et qu'ils ne sont pas nettoyés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h12.

Signatures :

**M. le Maire,
Éric LUCAS**

**Le secrétaire de séance,
Marie LHÉRIEAU**

Michelle RIGAUD	Patrick BUCHET	Henri RABERGEAU
Anaïs ORHON	Pierre de LAUBADERE	Amélie CORNILLEAU

Baudouin ALLIZON	Matthieu AVIS	Gérard BARRIER
Marie-Christine BLIN	Martine CATELIN	Stéphane CERCLÉ
Benoît CHASSÉ	Georgina COLLINEAU	Liliane COUILLEAULT
Sandrine FORTEAU	Christophe GRANGÉ	Cyrielle GRIMAUT <i>Absente à la séance</i>
Christophe HIVERT	Aurélié LARNAUD	Michel LEBLANC
Isabelle LEFOL-ANDRÉ	Estelle LEMAUX	Stéphane MELLIER
Didier MÉREL	Hubert PETIT	Quentin VALLÉE